

Décret

Générale

modern

Décret n° 81-112/PR portant cléture de la session extraordinaire de 'Assemblée nationale.

n° 81-112/PR

Ministère
PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
24 octobre 1981

Numéro JO
n° 20 du 31/12/1981

Date du numéro
31 décembre 1981

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

Le président de la République, chef du Gouvernement ; les loi constitutionnelles numéros 77-001 et 77-002 du 27 juin 1977

Vu le décret n°81-111/PR du 18 octobre 1981 portant de convocation l'Assemblée nationale en session extraordinaire.

TEXTE INTÉGRAL

Art.1re

La session extraordinaire de l'assemblée nationale ouverte par le décret Suavied est déclarée close pour compter de 19 octobre 1981 à 12 heures.

Art. 2

— Le présent décret sera enregistré et publié au journal officiel.